

Conseil de quartier Centre-Village

Compte-rendu de la réunion du 29 mars 2016

Lieu : Salle Caudron, rue René Caudron à Voisins le Bretonneux à 20 heures

Présents : Josette BIAZZO, Marie-Claude BROCHOT, Françoise DAVOIGNEAU, Andrée DE SOUZA, Pascal LEBLOND, Françoise LEMOINE, Michel MERIAUX, Patrick PERRIN, André PIGUET, David RENOU, Alberto ROMEO, Jocelyn BEAUPEUX (Maire adjoint délégué à l'Aménagement du territoire et à la concertation) et Patricia LABE (Maire adjointe déléguée au social, santé et séniors)

Excusés : Jean Gabriel CARRERE, Jacques RICHARD, Francine SAINT RAYMOND, Cécile REMY, et Johan WATTELLIER

Absents : Rita ASSA, Liza KHAROUBI ECHENIQUE, Joël LANG, Nicolas MALAQUIN, Candice MARION, Laurence PAULY et Adélaïde VANNIER

Rédaction : Josette BIAZZO

Ordre du jour :

- 1) Retour sur les points soulevés dans le tableau de Pascal LEBLOND
- 2) Stationnement rue Serpentine et rue de la Bergerie
- 3) Sécurité aux sorties des écoles
- 4) Affaissements de chaussées signalés
- 5) Foncier : motivation de la commune sur le vote de l'augmentation de 66%
- 6) Procédures d'attribution des logements sociaux
- 7) Travaux rue Racine (sondages du sol) : quid mise en place pick-up pour la poste ?
- 8) Divers.

*La séance débute à 20h10 par la validation du compte-rendu du 4/02/2016.
L'ordre du jour n'a pas été traité dans l'ordre initialement*

6) PROCEDURES D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

Patricia Labe prend la parole et explique le protocole d'attribution des logements sociaux sur la commune et affirme que cela est fait dans la plus grande transparence et équité.

Il existe 3 catégories de logements sociaux :

- PLAi => prêt locatif aidé d'intégration qui s'adresse aux revenus les plus modestes
- PLUS=> prêt locatif à usage social
- PLS => prêt locatif destiné aux classes dites « moyennes »

PLAi = 15 logements

PLUS = 359 logements

PLS = 238 logements

+ 19 logements d'action logements

Il y a 76 logements sociaux identifiés pour le contingent communal sur les 689 existants sur la commune.

Ce chiffre de 76 logements résulte d'un aspect réglementaire : 50% des logements construits sont attribués aux 1% « patronal » (= action logement), 30% sont attribués à la Préfecture et le reste, 20% maximum, sont pour la commune en fonction de **ses contraintes budgétaires**, celle-ci devant acheter les droits d'attribution et de réservation des logements.

Les demandes de logements sociaux sur la commune sont en hausse chaque année (125 dossiers en 2011, 143 en 2012, 130 en 2013, 180 en 2014 et 216 en 2015).

Les demandes sont adressées à la Mairie Ces dossiers sont très complets (adresse, employeur, fiches de paies, fiches d'imposition...).

Type de demandes d'appartement attribués sur la commune jusqu'à ce jour :

28 F1, 71 F2, 39 F3, 44 F4 et 7 F5.

Les personnes qui peuvent prétendre à un logement social sur la commune sont principalement :

- 1) les vicinois
- 2) toute personne ayant un lien familial avec la commune (rapprochement familial) en considérant un critère de non proximité (au-delà de 15 kms)
- 3) toute personne travaillant sur la commune depuis + 1 an et habitant à + de 15 kms

Autres conditions à satisfaire pour établir un dossier :

- 1) le taux d'effort financier du candidat doit correspondre aux critères du bailleur => les mensualités ne doivent pas être > à 33% des revenus si il y a droit à l'APL et 30% si le candidat ne bénéficie pas de l'APL
- 2) le statut professionnel doit être stable (pas de chômeurs)

Les dossiers sont analysés et une présélection est faite, selon tous les critères évoqués ci-dessus.

Ensuite, les dossiers présélectionnés sont remis de façon **anonyme** à la commission d'attribution du logement (7 à 8 élus, toute tendance politique confondue).

C'est elle qui décide de l'attribution – ou non – d'un logement.

Chaque année il faut renouveler sa demande de logement pour que celle-ci reste active.

Question : si plusieurs dossiers sont totalement équivalents comment décide la commission ?

Réponse de Patricia LABE => ce sont d'abord les critères d'urgence qui retiennent l'attention de la commission et peuvent faire la différence (violence subies, perte de son logement initial, insalubrité comme reconnue par l'Agence Régionale de Santé, perte durable de santé ou d'autonomie) ou bien de nouvelles conditions familiales (divorce, naissance, accueil d'un parent isolé ou invalide, jeune qui souhaite s'installer sur la commune). S'il n'y a vraiment aucune différence, ce peut être l'ancienneté du dossier et la place de la commune dans la liste des villes choisies.

Le Président remercie Patricia LABE d'avoir bien voulu répondre à notre invitation malgré les délais très courts de notre demande.

Patricia LABE quitte la séance à 21h.

5) AUGMENTATION DE LA TAXE FONCIERE

Question : pourquoi les élus ont-ils voté cette augmentation ?

Réponse de Jocelyn BEAUPEUX => quelle était réellement la marge de manœuvre de la commune ?! Il fallait trouver 196M d'euros, 2/3 par l'impôt et 1/3 par la réduction des dépenses.

Il annonce que cela devrait faire environ 125€ d'augmentation par foyer

Le CQ pense que cela fera plus et qu'il aurait peut-être fallu absorber l'augmentation sur 2 années...

Alberto ROMEO trouve le ratio d'augmentation pour notre département choquant par rapport à celui des autres départements.

Jocelyn BEAUPEUX précise que le département des Yvelines est considéré comme étant le plus riche, donc sa dotation a été baissée plus que celle des autres départements....

7) TRAVAUX RUE RACINE (sondages du sol)

Des sondages géologiques ont été faits rue Racine pour l'installation d'un « pick-up » pour La Poste (réponse faite par mail par Mohamed MAHIEDDINE).

Un « pick-up » est une espèce de cube qui sert de consigne automatique pour retirer des colis (comme un relais-clients mais automatisé). La Poste en prévoit une centaine en Ile de France (1000 consignes sur tout le territoire français fin 2016).

1) à 4) AVANCEMENT DU TABLEAU DE P.LEBLOND, STATIONNEMENT, SECURITE et CIRUCLATION

Depuis la réunion du CQ, Pascal LEBLOND nous a fait parvenir par Email des mises à jour de ce tableau de travail. Néanmoins, voici les quelques points évoqués au cours du conseil de quartier :

- stationnement rue Serpentine => Laurent DENAVARRE a proposé de mettre un bac à fleurs à hauteur du Nr 57 de la rue. Pour le marquage au sol de places de stationnement les ASL concernées ne sont toujours pas contactées par la ville.
- Ecole des Pépinières (arrêt de bus) => finalisation du projet en cours
- Eclairage du Mail aux Fruits => les riverains sont d'accord, la demande va être faite à la CASQY, on attend une date
- Sécurité de la sortie coulée verte de Chamfleury devant l'école de la Sente des Carrières => sécurisée mais peut-être pas assez...
- Propreté Chemin des Ruelles => des sacs de déchets canins seront posés à l'entrée et la sortie du chemin
- La rue « sans nom » => la Municipalité va mettre un panneau « rue de la Bergerie »
- Chaussée déformée rue de la Poste et rue de la Bergerie => des travaux vont être faits
- Parking rue Hélène Boucher => le projet n'avance pas, des voix au sein du CQCV s'élèvent contre ce projet de création de places de stationnement pour les commerces.
- Circulation sur la commune => un projet de mise en place d'une commission de travail sur ce thème a été fait par Alexandra ROSETTI (réunion du 4/11/2015). La commission Sécurité Routière du Conseil de Quartier Centre Village n'a pas de nouvelles de ce projet.
- Adresse Email pour le Conseil de Quartier => Jocelyn BEAUPEUX se renseigne, il semble qu'une adresse existe déjà
- Trombinoscope des membres des CQ => toujours en cours

Compte tenu de l'heure tardive, plusieurs points n'ont pu être abordés ce jour.

PROCHAIN CONSEIL DE QUARTIER LE JEUDI 12 MAI 2016

Dernière minute :

Comme il avait été évoqué au cours de précédents conseils de quartier, des absences nombreuses, et non excusées, ont abouti à l'éviction de membres du CQCV pour les prochaines convocations et diffusions. Il s'agit de Liza KHAROUBI ECHENIQUE, Candice MARION et de Laurence PAULY. S'ils souhaitent réintégrer le CQ ils devront en faire la demande auprès de la Mairie. Rita ASSAF a quitté la commune et ne fait donc plus partie du CQCV.

Rédigé le 7 avril 2016